

Pôle des affaires juridiques et institutionnelles

Le Président de l'Université de Bourgogne,

- **Vu le Code de l'Éducation**
- **Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 4 mars 2016 portant élection de M. Alain BONNIN dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne**
- **Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion budgétaire et comptable public)**

– ARRETE –

Article 1

Délégation de signature est accordée à Monsieur Stéphane TIZIO, coordinateur du pôle logistique UFR 5, pour la gestion administrative du pôle logistique UFR 5, à l'exception des contrats et conventions. Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 25 000 € HT par ensemble homogène.

Article 2

Délégation de signature est accordée à Monsieur Stéphane TIZIO pour l'exécution du budget propre du pôle logistique sur l'ensemble des services opérationnels qui lui sont rattachés. Cette délégation est accordée pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 15 000 € HT.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire principal, délégation de signature est accordée pour les matières énumérées aux articles 1 et 2, à Monsieur Renaud AUBERT, Responsable Administratif du pôle.

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou de l'un des délégataires. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

Article 5

Les bénéficiaires de la présente délégation ne peuvent subdéléguer leur signature.

Article 6

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et le Responsable Administratif du pôle sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis à la Rectrice, Chancelière de l'Université.

Copies :

M. Stéphane TIZIO, Coordinateur du pôle logistique UFR 5
M. Henri GARRIC, Directeur de l'UFR Lettres et Philosophie
M. Vincent THOMAS, Directeur de l'UFR DSEP
Mme Catherine ORSINI-SAILLET, Directrice de l'UFR Langues et Communication
M. Philippe SALVADORI, Directeur de l'UFR Sciences Humaines
M. Fabrice HERVE, Directeur de l'IAE
M. Renaud AUBERT, Responsable Administratif du pôle logistique UFR 5
Mme Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable Administrative de l'UFR DSEP et l'IAE
Mme Catherine LHUILLIER, Responsable Administrative de l'UFR Langues et Communication
M. Youssef EL-HANBALI, Responsable Administratif des UFR Lettres et Philosophie et Sciences Humaines
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)
Pôle RH (SPE / BIATSS)
Agence comptable / Pôle Finances
Service marchés et achats
Rectorat
Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne

Dijon, le 1^{er} septembre 2017

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN